l'opposition. Ceux-ci nous proposent de nous contenter d'obéir à des visions grandioses, de construire des routes. de mettre nos ressources en valeur sans nous soucier des autres problèmes, des problèmes de la population et des difficultés de transition. Il y a deux manières d'envisager la mise en valeur du Nord. Nous devons favoriser son développement en créant des emplois, et nous devons le faire de façon à éviter de susciter de nouveaux problèmes. Nous savons qu'il y a beaucoup de gaz et de pétrole dans le Nord. Nous n'avons pas encore gratté la surface de ce vaste territoire d'un million et demi de milles carrés. Cela équivaut à 40 p. 100 de la surface du Canada. C'est la moitié de la supercifie des États-Unis, neuf fois celle de la France, et l'équivalent en surface de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan réunis. Même si nous découvrons quelques gisements miniers et que nous les exploitons, ainsi que quelques nappes de pétrole et de gaz, nous n'épuiserons pas les ressources de ce vaste territoire. Si nous n'essayons pas tout de suite de découvrir ces ressources, nous n'en connaîtrons jamais l'importance. C'est pourquoi nous essayons d'encourager l'industrie à s'implanter dans le Nord. Je songe particulièrement aux industries du pétrole et du gaz.

Ce qui est intéressant dans le cas du Grand Nord, c'est qu'il offre des perspectives variées aux investisseurs canadiens. Dans le cas de l'industrie pétrolière, par exemple, ce sont des Français qui se sont rendus dans le Grand Nord en premier lieu.

Une voix: Vous parlez du ministre?

L'hon. M. Chrétien: Je songeais aux Français venus d'Europe où mes ancêtres vivaient il y a 300 ans. Depuis lors, nous sommes devenus Canadiens et nous sommes des francophones. Nous avons besoin d'encouragements. Dans les îles de l'Arctique, par exemple, la prospection est contrôlée par des Canadiens par le truchement de la société Panarctic. Le gouvernement canadien détient une participation de 45 p. 100 dans cette entreprise. La part du secteur privé y est assumée dans une large mesure par des sociétés canadiennes. Soixante-quinze à quatrevingt p. 100 des actions de la Panarctic sont détenues par des Canadiens. C'est là une voie nouvelle dans laquelle s'est engagé le gouvernement.

Pour trouver du pétrole, il faut des capitaux. Vous ne consultez pas simplement une carte en déclarant que là se trouve du pétrole et qu'il faut forer des puits. Ce genre de forage dans le Nord coûte à peu près 2 millions. C'est une entreprise très coûteuse. Il faut transporter le matériel par avion. Nous devons prévoir des programmes d'expansion et songer à la protection de la souveraineté canadienne dans le Nord de même qu'aux intérêts des Indiens et des Esquimaux. Nous devons nous assurer que ces vastes ressources sont découvertes et exploitées dans leur intérêt.

Ceux qui pensent que nous n'avons pas de concurrents dans ce domaine se font des illusions. J'ai visité la Nouvelle-Zélande et l'Australie avec un député NPD et un membre de l'opposition officielle. Ceux qui trouvent qu'il n'existe pas de concurrence pour nos ressources se leurrent passablement. On a découvert ces dernières années de grandes quantités de gaz naturel dans la Mer du Nord au large des côtes européennes. Peut-être trouveront-ils quelque moyen de mettre en valeur ces gisements pétroliers.

Par suite de ces découvertes, il se pourrait bien que nous perdions des débouchés pour nos propres ressources. Nous devons élaborer de bons plans d'aménagement. Nous devons explorer suffisamment pour soutenir l'intérêt et simultanément nous assurer d'avoir assez de réserves pour fortifier notre position de négociateurs au cas où le marché s'améliorerait. Voilà exactement ce que nous essayons de faire.

La motion mentionne les difficultés qu'éprouvent les Indiens et les Esquimaux dans le Nord. J'en ai parlé aujourd'hui au début de mes remarques et je voudrais revenir sur un point principal. Le député de Peace River (M. Baldwin) a laissé entendre que nous devrions examiner la question des droits des autochtones du Nord. Comme il est lui-même originaire de l'Alberta, il devrait savoir que les Indiens des Territoires du Nord-Ouest ont conclu des traités avec la Couronne. Nous avons plusieurs fois tenté de résoudre ces problèmes de traité avec les Indiens lors des nombreuses réunions que nous avons tenues avec eux.

M. Nielsen: Les traités ne s'appliquent pas aux Esquimaux.

L'hon. M. Chrétien: Laissez-moi terminer. Je parle des traités avec les Indiens. J'aborderai cette question plus tard. Nous les avons assurés de notre intention d'honorer ces traités. Au cours de nos consultations avec les Indiens, nous avons appris qu'ils veulent déterminer leurs propres positions avant de conclure quelque entente que ce soit sur les droits stipulés dans les traités. Ils se proposent de retenir les services de leurs propres spécialistes et ils ont prié le gouvernement de les aider à former un comité chargé d'examiner ces traités et droits divers. Ils ont leurs propres experts.

Permettez-moi d'apporter immédiatement une précision. Nous avons désigné un commissaire chargé d'examiner les revendications des Indiens avec l'aide de nos spécialistes. Les Indiens du Nord peuvent le consulter pour discuter des droits que leur garantissent les traités. A leur avis, ils ne sont pas tout à fait prêts à en discuter les termes.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

Une voix: Continuez.

L'hon. M. Chrétien: Avec votre permission, je peux terminer mes remarques en quelques minutes.

M. l'Orateur: Le ministre demande le consentement de la Chambre pour poursuivre ses remarques. Si ce consentement est accordé, je propose en toute déférence que le délai soit bref. Nous passerons au vote dans une heure et demie environ, et un certain nombre de députés ont manifesté leur intérêt à ce débat et leur désir d'y participer.

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je vais terminer mes remarques dans quelques minutes.

Je veux dire que la plupart des Indiens des Territoires du Nord-Ouest sont partie à deux traités, soit les traités 8